



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Strasbourg, le 10 décembre 2014

Le recteur

à

Mesdames les inspectrices de l'éducation nationale
chargées de l'adaptation scolaire et de la scolarisation
des élèves en situation de handicap

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés de circonscription du premier degré

Madame et monsieur les responsables de la
formation à l'examen de l'ESPE de l'académie de
Strasbourg et de l'INS HEA

Rectorat

Direction

des examens et concours

DEC/1

Bureau concours et
examens du 1^{er} degré

Affaire suivie par

Département du Bas-Rhin :

Estelle Eichler

Téléphone

03 88 23 35 76

Fax

03 88 23 38 02

Mél.

estelle.eichler

@ac-strasbourg.fr

Département du Haut-Rhin :

Khadija Yasser

Téléphone

03 88 23 34 60

Fax

03 88 23 38 02

Mél.

khadija.yasser

@ac-strasbourg.fr

Référence :

DEC1/201/CIR.2015

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9



Objet : circulaire rectorale relative à l'ouverture du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) dans l'académie de Strasbourg - Session 2015

Références :

- décret n°2004-13 du 5 janvier 2004 modifié créant l'examen du CAPA-SH ;
- arrêtés ministériels du 5 janvier 2004 modifiés portant organisation de l'examen du CAPA-SH ;
- arrêté rectoral du 10 décembre 2014 relatif à l'ouverture de la session 2015 de l'examen du CAPA-SH dans l'académie de Strasbourg.

L'organisation du certificat cité en objet est fixée, dans l'académie de Strasbourg, selon le calendrier ci-après :

- Ouverture du registre des inscriptions :

Le registre des inscriptions est ouvert du **lundi 15 décembre 2014 au vendredi 30 janvier 2015 inclus**.

Le dossier d'inscription à l'examen devra être soit :

- demandé, par téléphone ou par courriel, aux gestionnaires de l'examen dont vous trouverez les coordonnées à la marge du présent document, ou
- retiré, à l'adresse indiquée ci-dessous :

Rectorat de Strasbourg

Direction des examens et concours

DEC/1 – bureau 201

6 rue de la Toussaint

67975 STRASBOURG cedex 9.

Le dossier d'inscription complété devra être envoyé ou déposé, à l'adresse indiquée ci-dessus, le **vendredi 30 janvier 2015 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi en cas d'envoi postal).

Passé ce délai, toute candidature sera automatiquement rejetée.

- Dépôt du mémoire professionnel :

Le mémoire professionnel devra être déposé ou envoyé en 4 exemplaires le **vendredi 10 avril 2015 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi en cas d'envoi postal) à l'adresse suivante :
Rectorat de Strasbourg
Direction des examens et concours
DEC/1 – bureau 201
6 rue de la Toussaint
67975 STRASBOURG cedex 9.

- Déroulement des épreuves :

Les épreuves de l'examen se dérouleront à partir du **lundi 11 mai 2015**.

Les conditions d'inscription :

L'examen du CAPA-SH est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou rémunérés sur échelle de professeur des écoles.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir veiller à ce que cette circulaire soit portée à la connaissance des personnels concernés et placés sous votre autorité.

Pour le recteur,
Pour le secrétaire général d'académie et par
délégation,
La secrétaire générale adjointe



Valérie Trugillo